



COMPETITIONS INTIMES

ECHELLE DES VALEURS - RÈGLEMENT

ORGANISATION

1. Quatre échelles des valeurs sont organisées:

- une échelle « DAMES » réservée exclusivement aux dames
- une échelle « OPEN » à laquelle peuvent participer les Messieurs et les Dames
- une échelle « DOUBLES MIXTES »
- une échelle « DOUBLES MESSIEURS »

Aucune limitation de points n'est imposée aux équipes de doubles. Cependant, si l'un des joueurs a un classement supérieur ou égal à C15, le classement de son partenaire ne peut être supérieur à C30,4

Une équipe de doubles est formée pour toute la durée de la compétition et ne pourra être modifiée qu'en cas de force majeure laissée à l'appréciation du juge-arbitre.

2. Les compétitions qui entrent dans le cadre de l'échelle des valeurs doivent se dérouler avant tout dans un esprit de fair-play et avec la plus grande correction.

3. Pour pouvoir participer à l'échelle des valeurs, il faut :

- être membre du TENNIS CLUB HAVRE
- être en règle de cotisation pour l'année en cours
- remplir un bulletin d'inscription disponible au club-house
- régler un droit d'inscription de 3 € par participant. Si une catégorie est supprimée, les droits d'inscription correspondants seront remboursés.

4. Les compétitions se déroulent pendant la saison d'été et se terminent le jour du souper de clôture.

5. Les matchs ont lieu à l'extérieur, sauf accord des deux joueurs (ou équipes). Ils se jouent obligatoirement sur les courts N° 1 et 2, en deux sets gagnants, avec tie-break à 6-6 dans chaque set.

6. Etant donné que cette compétition échappe au règlement d'ordre intérieur en ce qui concerne l'occupation des terrains, une discipline stricte doit être observée. Si un terrain n'est pas réservé pour un match de l'échelle des valeurs, il est accessible aux autres joueurs aux conditions du règlement d'ordre intérieur.

7. Un agenda est à la disposition des participants au club-house. Lorsqu'un match est conclu, les adversaires doivent y indiquer à la page du jour de leur match, leur nom, le N° du court choisi et l'heure du début du match. Dès que le match figure dans l'agenda, le court correspondant est automatiquement réservé. La réservation d'un terrain doit se faire au moins quatre heures avant le début du match. Le match terminé, le résultat doit être inscrit dans l'agenda. Lors du choix de l'heure du match, il faut prévoir des délais suffisants par rapport aux matchs précédant et suivant qui se déroulent sur le même terrain.

8. Une liste des membres du club, avec adresse et N° de téléphone, est disponible au club-house.

9. Des prix seront remis lors de la soirée de clôture. Ils récompenseront, en fonction du nombre de participants :

- pour l'échelle « OPEN », les joueurs classés aux 3 premières places, les 2 joueurs ayant le coefficient de victoire le plus grand et deux joueurs tirés au sort parmi ceux ayant disputé au moins deux rencontres. Les joueuses et joueurs ayant déjà reçu un prix ne participent pas au tirage au sort.
- Pour l'échelle « DAMES », les joueuses classées aux deux premières places
- Pour les échelles de « DOUBLES », l'équipe classée à la première place

Le coefficient de victoire de chaque participant est le produit du nombre de matchs joués par le nombre de matchs gagnés.

10. Le juge-arbitre se réserve le droit de modifier le présent règlement pendant la saison, pour assurer le bon déroulement de la compétition.

CLASSEMENT

11. Un classement de départ est établi au début de la saison d'été sur base du classement en vigueur à la fin de la saison précédente. Les participants qui n'ont joué aucun match la saison précédente sont rétrogradés en fin de classement. Le nouveau classement est alors obtenu en attribuant à chaque joueur une place au hasard par groupes de 20 joueurs.

12. Les nouveaux inscrits sont ajoutés au bas du classement, dans l'ordre chronologique de leur inscription.

13. Le 7 mai de l'année en cours, les participants de l'année précédente qui n'auraient pas renouvelé leur inscription conformément au point 3 du règlement sont retirés du tableau et le classement est adapté en conséquence.

14. Toute inscription introduite après le 8 mai sera traitée conformément au point 12 de ce règlement.

COMPETITION

15. Aucun match ne peut être conclu si l'un des deux adversaires doit participer à un match de l'échelle des valeurs figurant dans l'agenda.

16. Tout joueur (ou équipe) peut défier n'importe quel joueur (ou équipe) qui le précède, pour autant que l'article 15 du règlement ne soit pas d'application.

17. Tout joueur (ou équipe) défié doit conclure le match dans les 15 jours, pour autant que l'article 15 du règlement ne soit pas d'application. Si l'article 15 est d'application, le défi est annulé.

18. Si le joueur (ou «équipe») défié ne peut répondre dans les délais, il est considéré comme perdant par w.o. Ce forfait doit être enregistré dans l'agenda, à la date correspondant au jour du défi + 15 jours. La courtoisie voudrait que le joueur (ou l'équipe) qui ne peut répondre dans les délais prenne lui-même l'initiative du w.o. Conformément à l'article 15 du règlement, le joueur (ou équipe) défiant le joueur (ou équipe) défié ne peuvent conclure un match de l'échelle des valeurs avec un autre adversaire qu'après la date à laquelle le w.o. a été enregistré.

19. Si le joueur (ou équipe) défiant gagne le match, il prend la place de son adversaire et celui-ci est rétrogradé d'une place. Si le joueur (ou équipe) défiant perd le match, aucune modification n'est apportée au classement.

20. Lorsqu'un match entre deux joueurs (ou équipes) est conclu et joué, un nouveau match opposant ces deux mêmes joueurs (ou équipes) ne peut avoir lieu que si chacun d'eux a au moins effectué un match contre un autre adversaire. Cet article n'est pas d'application pour les matchs entre joueurs (ou équipes) classés parmi les dix premiers, sauf en cas d'abus constaté par le juge-arbitre.

CLASSEMENT FINAL

21. Pour les catégories « DAMES » et « DOUBLES », le classement final est déterminé à partir des résultats des matchs qui se sont terminés avant la date de clôture à 12 H. précise. Etant donné le nombre de participants, le classement final de la catégorie « OPEN » sera établi comme suit :

* A partir du 1 septembre, les joueurs classés aux 8 premières places disputeront entre eux un play-off à l'issue duquel sera établi le classement final des huit premiers. Le play-off se jouera en trois tours. Chaque tour devra être terminé avant une date limite fixée dès le début du play-off. Lors du 1^{er} tour, le joueur classé premier joue contre le huitième, le second contre le septième, etc... A l'issue de ce tour, les vainqueurs se disputeront les quatre premières places et les perdants, les places 5 à 8, et ainsi de suite. Si un match n'a pas eu lieu avant la date limite, les deux participants sont considérés comme perdant le tour et disputeront les places inférieures du tour suivant. Un des perdants d'un autre match du tour sera invité à disputer les places supérieures du tour suivant. Un tableau des matchs et le règlement complet du play-off seront affichés aux valves avant le début du play-off.

Le classement final à partir de la 9^e place est déterminé par le résultat des matchs qui se sont terminés avant la date de clôture à 12 heures. Il est évident qu'aucun match impliquant un des 8 premiers ne peut plus être joué après le 1 septembre

Juge-arbitre : Patrice BRASSEUR